

Dossier candidat : commission pluridisciplinaire handicap-médicale

Une fois complété et signé par les représentants légaux de l'élève, ce dossier est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui le complètera et téléversera, **avant le 6 mai 2024**, dans l'espace dématérialisé appelé « COLIBRIS » pour les formations de l'Éducation nationale ou qui l'enverra à la DRAAF pour les formations de l'enseignement agricole (cf. Guide des procédures d'affectation 2024- Académie de Lyon pages 33 à 39).

À noter : Seuls les dossiers arrivés avant le 6 mai seront étudiés. Pour l'avis médical merci de tenir compte des délais d'acheminement par voie postale et des jours fériés pour l'envoi au médecin conseiller technique.

Pourquoi compléter ce dossier ?

Ce dossier permet de demander une affectation prioritaire en cas de forte limitation dans les choix d'orientation et/ou d'affectation de l'élève compte tenu de sa situation (limitation à un domaine professionnel ou à un lieu de formation). Il permet également de vérifier que les vœux formulés ne font pas l'objet de contre-indications.

À noter : la priorité absolue ne peut être accordée que sur un seul vœu et garanti l'affectation sur ce vœu.

ATTENTION : toute demande doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traitée

Informations administratives

Nom et prénom de l'élève :

INE : | | | | | | | | | | | | | | | |

Date de naissance :

Classe :

Adresse du candidat :

Nom et prénom du représentant légal 1 :

Nom et prénom du représentant légal 2 :

Établissement scolaire fréquenté en 2023 – 2024 :

Inscrit dans un Etablissement Médico-Social : Oui Non , si oui, préciser l'établissement :

Vœux de l'élève		Il est fortement recommandé de formuler au minimum 3 vœux	
	Spécialité ou Famille de métiers	Établissement	Date du stage effectué dans le domaine de formation visé
Vœu 1			
Vœu 2			
Vœu 3			
Vœu 4			
Vœu 5			

Parcours de l'élève : Description succincte du parcours de l'élève (classes, stages...):

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

Dossier candidat : commission pluridisciplinaire handicap-médicale

Nom et prénom de l'élève :

Partie à remplir par l'établissement (chef d'établissement ou personne en charge du dossier) en lien avec le service médico-social et l'équipe éducative

Scolarité

Des aides et/ou adaptations sont-elles mises en place dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) ou Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) ? Oui Non

Si oui, lesquelles :

Adaptations pédagogiques : Oui Non

Accompagnement médico-social ou sanitaire dans l'établissement scolaire : Oui Non

Aides humaines : Oui Non

Accompagnement médico-social ou sanitaire hors milieu scolaire : Oui Non

Aides matérielles : Oui Non

Si oui, à préciser :

Dispositif ULIS : Oui Non

Positionnement sur les 8 capacités transversales du socle :

Le tableau ci-dessous aidera la commission pluridisciplinaire handicap-médicale à statuer sur la correspondance entre les capacités de l'élève et les capacités attendues pour la formation professionnelle visée.

△ Les vœux sur des formations professionnelles ne pourront être étudiés que si ce tableau est renseigné, et si un stage a été effectué dans le domaine correspondant à ses vœux.

Les capacités concernées sont décrites dans le document en annexe 28 « Description de capacités transversales ».

Positionnement de l'adolescent pour chacune des 8 capacités*	Très bonne maîtrise	Maîtrise satisfaisante	Maîtrise fragile	Maîtrise insuffisante
Capacité A Travailler en équipe (coopérer, adhérer, participer)				
Capacité B S'exprimer à l'oral dans une relation de communication (dialogue, échanges, écoute, respect des autres...)				
Capacité C Effectuer un travail ou une tâche avec soin et précision				
Capacité D Faire preuve d'autonomie et d'initiative				
Capacité E Exploiter des informations écrites, orales ou des relevés d'expérimentation				
Capacité F Apporter un caractère artistique dans le travail à réaliser (créativité, intérêt et curiosité artistiques)				
Capacité G Réaliser une activité nécessitant un investissement physique prolongé				
Capacité H Respecter les réglementations et les chartes en vigueur (hygiène, sécurité...)				

*Cocher une seule case par ligne

Dossier candidat : commission handicap-médicale

Nom et prénom de l'élève :

Avis motivé du psychologue de l'Education Nationale (si élève rencontré) :

Fait à :

Le :

Nom et signature du psychologue de l'Education Nationale :

Avis du responsable pédagogique (professeur principal, coordinateur ULIS, etc.) :

Avis circonstancié (profil scolaire de l'élève, points forts, difficultés, projet, concordance du profil du jeune avec les vœux émis, etc.) :

Fait à :

Le :

Nom et signature du responsable pédagogique :

Synthèse du chef d'établissement :

Avis global sur l'ensemble du dossier de candidature :

Fait à :

Le :

Nom et Signature du chef d'établissement :

Dossier candidat : commission handicap-médicale

Liste des documents du dossier handicap médical. (Cocher les éléments)

À déposer sur la plateforme dématérialisée « COLIBRIS » en un PDF unique, avant **le 6 mai** :

- Dossier de demande de priorité pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale (présent dossier)
- La copie des bilans périodiques issus du Livret Scolaire Unique pour les candidats scolarisés en 3^e (copie des bulletins scolaires pour les autres candidats)
- Pour les élèves ayant une reconnaissance MDPH : une copie de la dernière notification et du GEVA-Sco
- Si concernés, notification CDAPH
- La ou les fiche(s) de liaison stage : Annexe 3

À transmettre par courrier au secrétariat du médecin conseiller technique du département du 1^{er} vœu et/ou à la DRAAF avant le 6 mai :

- L'avis médical (annexe 2Bis) sous enveloppe cachetée avec le nom, prénom et date de naissance de l'élève.

ATTENTION : Seuls les dossiers arrivés avant le 6 mai seront étudiés. Pour l'avis médical, merci de tenir compte des délais d'acheminement par voie postale, et des jours fériés pour l'envoi au médecin conseiller technique

Éléments manquants au dossier de candidature :

Si parmi les éléments cité au-dessus il manque une pièce au dossier expliquez-en les raisons :

Autres documents proposés en remplacement :

Au titre de la protection des données personnelles, la loi informatique et libertés et le règlement général sur la protection des données communément appelé **RGPD** s'appliquent aux fiches 15.1 à 15.5. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification qui peut être exercé auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à dpd@ac-lyon.fr. Pour plus d'information, vous pouvez consulter sur le site internet de l'académie la page Protection des données personnelles. <http://www.ac-lyon.fr/cid144012/protection-des-donnees-personnelles.html>